



NOUVEAU

Remboursement de préservatifs

Mis en ligne le **mardi 11 décembre 2018**

Comment renforcer et diversifier la prévention des **IST** (infections sexuellement transmissibles) et du VIH, dans un contexte de recrudescence de certaines infections ?



Depuis le **10 décembre 2018**, les **préservatifs prescrits** par un médecin ou une sage-femme sont **remboursés à 60 %** par la **CNMSS**, le ticket modérateur restant à la charge de votre mutuelle.

Avec la prescription de préservatifs pris en charge par la **CNMSS**, les médecins généralistes, les spécialistes et les sages-femmes disposent de nouveaux moyens en matière de prévention.

TÉLÉCHARGER

► [la notice de la CNMSS sur les IST](#)